



**Bien vivre  
dans le Perche**

**2021**

**Rapport  
d'activité**





# SOMMAIRE

---

<i>ÉDITO</i> .....	3
<i>Une association pour protéger la nature et le cadre de vie</i> .....	4
I.    Mission.....	4
II.   Objectifs .....	4
III.  Organisation.....	5
<i>Vie associative</i> .....	6
I.    La création de l'association.....	6
II.   La construction des outils de communication .....	7
III.  Une première année de vie riche et intense.....	8
IV.   Échange et partenariats.....	9
<i>Un gazoduc dans le Perche</i> .....	10
I.    Un projet qui sent le gaz .....	11
II.   Des actions pour alerter et informer .....	11
<i>1 commune : 3 méthaniseurs !</i> .....	14
I.    Une année de mobilisation citoyenne.....	14
II.   Trois fermes – usines ... à gaz !.....	15
III.  Quand les contrôles font défaut .....	17
Un « jeu de dupes » administratif.....	18
<i>L'Antenne de Saint-Mard-de-Réno</i> .....	19
I.    Tous les chemins conduisent ... au blocage ! .....	19
II.   Notre association agit aux côtés des habitants .....	20
<i>Agir pour la préservation et la restauration du bocage</i> .....	21
Le secret de l'action c'est de s'y mettre .....	22
Des documents et des ressources pour s'informer et pour agir .....	22
<i>Perspectives</i> .....	23

# ÉDITO

---

En 2021, notre première année de vie associative a été riche en rencontres, expériences et apprentissages. Les divers chantiers que nous avons entrepris ensemble ont été intenses et parfois difficiles. L'adhésion suscitée par notre projet nous a donné le courage de nous battre face au développement destructeur de l'agriculture intensive et à l'indifférence de l'État vis-à-vis des aspirations des citoyens en matière environnementale.

Lorsque nous avons créé « Bien vivre dans le Perche » nous étions loin d'imaginer qu'une année plus tard, autant de personnes nous auraient rejoints. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes 140 adhérents. Ce soutien nous conforte dans notre conviction qu'il est temps d'agir ensemble pour protéger la nature, la biodiversité et notre territoire.

Notre association est née à Saint-Mard-de-Réno, mais nous l'avons conçue comme un espace de réflexion et d'action ouvert à toutes les personnes partageant la même aspiration à vivre dans le respect de tous les êtres vivants et des biens communs que sont l'eau, l'air et les paysages.

Ce premier rapport d'activité est l'occasion de faire un point sur le chemin parcouru par Bien vivre dans le Perche, dans le compagnonnage avec d'autres organisations avec qui nous avons tissés de liens et menés des combats.

Tout seul je vais plus vite, ensemble on va plus loin !

# Une association pour protéger la nature et le cadre de vie

---

BIEN VIVRE DANS LE PERCHE EST UN ESPACE DE REFLEXION ET D'ACTION REUNISSANT DES PERSONNES DE TOUS HORIZONS. ELLE A PAR BUT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU CADRE DE VIE DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORTAGNE-AU-PERCHE ET LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE.

L'association a été créée en 2021 par des voisins de Saint-Mard-de-Réno et de communes voisines, pour agir pour la protection de l'environnement et du cadre de vie, face à :

- **la multiplication de projets d'usines de méthanisation,**
- **les dégradations de la nature** : la pollution des cours d'eau et la disparition progressive des haies par l'arrachage ou par des coupes anarchiques parfois non autorisées,
- **les manquements des pouvoirs publics vis-à-vis de la protection de la nature,**
- **l'absence d'information et de consultation des citoyens** en relation à des projets pouvant impacter de manière durable et irréversible leur territoire et leurs vies.

## I. Mission

---

Bien vivre dans le Perche a pour vocation la protection de la nature et du cadre de vie à travers la participation citoyenne. En partenariat avec d'autres organisations de la société civile, elle agit pour protéger les biens communs que sont l'eau, l'air, les sols et les paysages ainsi que la biodiversité, la qualité de vie et la santé des habitants de la Communauté de communes de Mortagne-au-Perche.

## II. Objectifs

---

- **Défendre un environnement sain et sûr** pour les habitants et protéger la biodiversité.
- **Préserver les paysages** qui font l'attractivité touristique du Parc Naturel Régional du Perche et qui nourrissent nombre de secteurs économiques de notre territoire.
- **Veiller à une gestion économe et transparente des deniers publics** en matière d'environnement et de protection de la nature.
- **Obtenir de la part des autorités que l'information et la consultation des populations** concernées par des projets pouvant impacter leur cadre de vie ou leur santé soit un préalable à leur autorisation.
- **Promouvoir une agriculture paysanne et locale**, axée sur la production d'aliments sains et accessibles, respectueuse du bien-être animal et rémunératrice pour les agriculteurs.
- **Participer au dialogue citoyen et à l'action commune** avec d'autres organisations de la société civile qui agissent pour la protection de la nature et le bien vivre dans notre territoire.

## III. Organisation

---

Bien vivre dans le Perche est une association à but non-lucratif, indépendante vis-à-vis de l'État et des collectivités territoriales. Elle œuvre pour l'intérêt général et, dans ce but, agit dans la coopération et l'échange avec d'autres organisations de la société civile.

Elle compte 140 adhérents<sup>1</sup> dont une équipe entièrement bénévole qui anime la vie associative et met en place les actions. Le Conseil d'Administration est composé de neuf membres, dont quatre font partie également du Bureau :

- Présidente : Nora Liberalotto
- Trésorière : Christelle De Neef
- Secrétaire : Jonathan Chocron
- Secrétaire adjointe : Veronique Arguence

Les autres membres sont : Caroline Baudesson, Christiane Denimal, Jean-Marie Lecoq, Marie-Noëlle Mengeot et Bruno Rolland.

---

<sup>1</sup> Au 31 mars 2022.

# Vie associative

---

Les premières réunions de ce qui était au départ un collectif de voisins de Saint-Mard-de-Réno ont eu lieu en mars et avril 2021. Les échanges ont porté sur trois sujets de préoccupation : les projets de méthanisation dans la commune, l'arrachage non autorisée d'une haie protégée en forêt de Réno et l'implantation d'une antenne 4G sur le lieu-dit Assite, à proximité des habitations.

Dès la première rencontre, l'idée de créer une association a été évoquée, considérant que ce statut permettrait une plus grande efficacité des actions envisagées et une plus grande visibilité et reconnaissance. Un groupe de voisins motivés pour ce projet se chargera de la création de Bien vivre dans le Perche et de ses outils ainsi que de l'animation de la vie associative.

## I. La création de l'association

---

Bien vivre dans le Perche a été fondée le 18 avril 2021 par un groupe de 9 personnes, qui deviendront les premiers membres du Conseil d'Administration (CA). La construction de l'association a impliqué en premier lieu la création de la structure associative :

- **Rédaction et vote des « textes fondateurs »** : statuts et règlement intérieur.
- **Déclaration en Préfecture**, permettant la reconnaissance officielle de l'association.
- **Ouverture d'un compte bancaire** au Crédit Mutuel de Mortagne-au-Perche.
- **Création du profil HELLOASSO**, permettant l'adhésion et la collecte de dons en ligne.
- **Demande de rescrit auprès de l'administration fiscale** : Bien vivre dans le Perche est reconnue officiellement en tant qu'**organisme d'intérêt général** et, de ce fait, les adhésions et les dons sont déductibles d'impôts dans la limite du 20 % du revenu imposable.
- **Signature d'un contrat d'assurance** auprès de la MAIF.
- **Mise en place des outils informatiques partagés.**



## II. La construction des outils de communication

Parallèlement à ce travail de construction de la structure associative, sont mis en place les outils de communication, grâce au travail bénévole d'une petite équipe d'adhérents engagés :

- **Identité visuelle** : création du logo, des cartes de visite et du papier en tête.
- **Création des comptes sur les réseaux sociaux** ([Facebook](#) et [Twitter](#))
- **Mise en ligne du site web** : [www.bvperche.org](http://www.bvperche.org)
- **Création de la chaîne Youtube**
- **Mise en place des lettres d'information** pour les adhérents.
- **Projet de documentaire sur l'association**, en collaboration avec Rétrovisueur Productions.

### Le site internet



### La page Facebook / 738 « likes » et 800 abonnés



### III. Une première année de vie riche et intense

---

Deux rencontres avec les adhérents ont été organisées, en juin et en novembre. Le but de ces réunions était d'échanger autour des actions en cours et des projets à venir, ainsi que de faire connaissance avec les nouveaux arrivants et partager un moment de convivialité.

Au moins de juin, les échanges ont porté sur :

- la rencontre avec le Sous-Préfet de Mortagne-au-Perche, pour discuter de la méthanisation à Saint-Mard-de-Réno,
- la proposition de l'un des adhérents d'un projet de cartographie autour des haies et de la création d'un groupe de travail sur la protection du bocage.

La réunion du mois de novembre a été consacrée :

- à la discussion des actions relatives aux méthaniseurs de Saint-Mard-de-Réno,
- à la préparation de la réunion d'information sur la méthanisation organisée le 20 novembre.

Les actions réalisées « sur le terrain » (tractages sur les marchés, collecte de signatures, réunion d'information...) ont été pour les membres de Bien vivre dans le Perche autant d'occasions de se retrouver et d'agir ensemble, avec les autres adhérents et aussi, avec d'autres associations.



## IV. Échange et partenariats

---

Au niveau national, l'adhésion au CNVMch (Collectif National Veille Méthanisation Canal Historique) nous a permis d'échanger avec d'autres associations et collectifs citoyens confrontés à des projets de méthanisation et avec le CSNM (Collectif Scientifique National Méthanisation). Dans ce cadre, nous avons participé à une formation organisée par Eaux et Rivières de Bretagne, le 7 juin 2021<sup>2</sup>.

La participation au forum du CNVMch a également permis la rencontre avec deux associations ornaises (On se sent bien à Lonrai et Les Hérissons Masqués de Nécy) qui sont devenus des partenaires et des soutiens au niveau départemental.

Au fil de l'année 2021, un collectif inter-associatif a été construit pour agir ensemble, avec deux autres associations locales (Perche Avenir Environnement et L'Air du Perche), la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique et le GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement).

Des échanges et des actions de soutien ont eu lieu avec la Confédération Paysanne de l'Orne :

- Bien vivre dans le Perche s'est mobilisée lors de rassemblements organisés au Mans (en septembre) et à Alençon (en octobre)<sup>3</sup>.
- des membres de la Conf' ont participé à la réunion d'information organisée par le collectif inter-associatif en novembre, à Mortagne-au-Perche.



---

<sup>2</sup> Cf. : <https://www.bvperche.org/pages/metha/courriers/JT%20M%C3%A9tha%20-%2007.06.21.png>

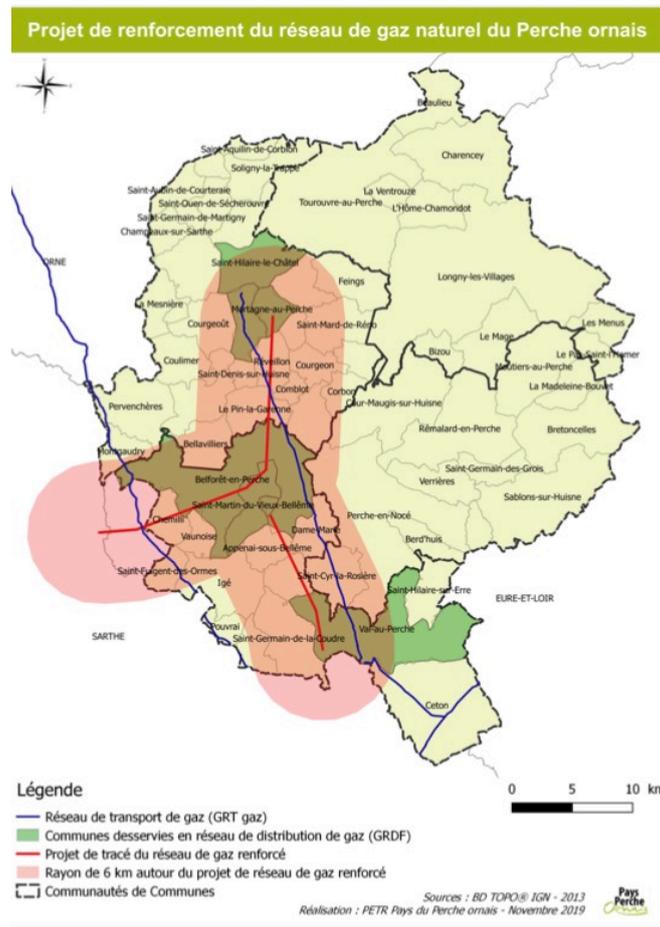
<sup>3</sup> Cf. : <https://www.ouest-france.fr/normandie/alencon-61000/orne-un-rassemblement-contre-les-derives-de-la-methanisation-8a6e45c8-30da-11ec-a718-a624d0d4b41d>

# Un gazoduc dans le Perche

UN PROJET DE RENFORCEMENT DES STRUCTURES GAZIERES CHERCHE A PROMOUVOIR LA METHANISATION EN INJECTION, SANS TENIR COMPTE DE L'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. UN BOULEVERSEMENT MAJEUR POUR LE TERRITOIRE QUI EST CONTESTE PAR LES CITOYENS ET LES ASSOCIATIONS.

Depuis quelques années, le Pays du Perche Ornaïs cherche à développer la méthanisation. Fin 2019, cet organisme lance un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des agriculteurs et des collectivités<sup>4</sup>, en partenariat avec le syndicat de l'énergie du département (Territoire d'Energie de l'Orne / TE 61), la Chambre d'Agriculture de l'Orne et les opérateurs GRDF et GRTgaz.

Leur projet est de renforcer des infrastructures gazières, par la mise en place d'une usine de compression (rebours) et la construction d'un gazoduc reliant Mortagne-au-Perche à Mamers, en passant par Bellême. Ce projet industriel induira une forte concentration de méthaniseurs à proximité de cette canalisation.



<sup>4</sup> Plus d'info sur le site du Pays du Perche Ornaïs (<https://bit.ly/3Ee3pDW>) et dans cet article publié par Le Perche ([https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche\\_61293/methanisation-appel-manifestation-dinteret-pays-mortagne-perche\\_30213545.html](https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche_61293/methanisation-appel-manifestation-dinteret-pays-mortagne-perche_30213545.html)).

# I. Un projet qui sent le gaz

---

Depuis ses débuts, ce projet se développe dans la plus grande opacité, sans une évaluation environnementale préalable et sans informer ni consulter la population. Une étude de faisabilité a été financée à hauteur de 200 000 € par les collectivités territoriales et par le syndicat de l'énergie (TE61)<sup>5</sup>, et réalisée courant 2021, mais ses résultats n'ont pas été rendus publics. Pas plus que les lettres d'engagement signées par les agriculteurs mal nommés « porteurs de projet », qui seront en réalité des sous-traitants de GRDF et qui s'engagent à participer au coût de la construction du rebours.

Cependant, ils ne sont pas assez nombreux pour justifier cet investissement : seulement cinq projets à Courgeon, Saint-Mard-de-Réno, Chemilli et La Chapelle du Bois. Pour cette raison, en juillet 2021, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) refuse de valider le projet de rebours. Les opérateurs cherchent à motiver des collectifs d'agriculteurs à se lancer dans la méthanisation pour sauver ce projet, mais ils n'arrivent à en susciter qu'un seul, à Eperrais<sup>6</sup>.

## II. Des actions pour alerter et informer

---

Depuis sa création, Bien vivre dans le Perche agit pour dénoncer le manque d'information et de transparence qui entoure ce projet et pour alerter sur son impact social et environnemental.

### Plaidoyer institutionnel :

- **Rencontre avec Jean-Claude Lenoir**, Présidente de la CDC de Mortagne au Perche et du Pays du Perche Ornaïs (promoteur du projet de rebours et du gazoduc), le 4 mai 2021.
- **Lettre envoyée à la Commission de Régulation de l'Énergie** (le 31 août 2021), qui n'obtient pas de réponse<sup>7</sup>.

### Campagne d'information et de sensibilisation du public (mai 2021)

**Lancement d'une pétition** demandant l'information et la consultation de la population<sup>8</sup> :

- **Tractage sur le marché de Mortagne-au-Perche** et signature de la pétition papier (plus d'une centaine en une matinée, le 15 mai 2021)
- **Distribution de tracts dans les commerces** de Mortagne-au-Perche, invitant le public à s'informer et à signer la pétition en ligne.

---

<sup>5</sup> Cf. : [https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche\\_61293/le-debat-autour-de-la-methanisation-s-invite-au-conseil-communautaire-du-pays-de-mortagne-au-perche\\_39865709.html](https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche_61293/le-debat-autour-de-la-methanisation-s-invite-au-conseil-communautaire-du-pays-de-mortagne-au-perche_39865709.html)

<sup>6</sup> Plus d'info : <https://entreprises.lefigaro.fr/metha-des-pres-61/entreprise-902062389>

<sup>7</sup> Cf. : [https://www.bvperche.org/pages/metha/docs/Lettre\\_CRE\\_2021.pdf](https://www.bvperche.org/pages/metha/docs/Lettre_CRE_2021.pdf)

<sup>8</sup> Sur le site Change.org : <https://bit.ly/3joUztD>

**PARC NATUREL DU PERCHE**



**DEMAIN ...**

**PARC INDUSTRIEL DU PERCHE**





**Le Perche,  
terre de méthaniseurs ?**

**ÊTES-VOUS INFORMÉS ?**

**Rejoignez notre association**  
Pour la préservation de l'agriculture paysanne.  
Pour l'information et la consultation  
de la population.

**Signez la pétition :**  
www.bvperche.org  
facebook.com/bien-vivre-dans-le-perche

Ne pas jeter sur la voie publique.

### Réunion d'information citoyenne (novembre 2021)

Cet évènement a été organisé par Bien vivre dans le Perche, en partenariat avec L'Air du Perche, Perche Avenir Environnement et la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, à la salle de fêtes de Mortagne-au-Perche.

Le but de cette réunion était d'expliquer la méthanisation et d'alerter sur les risques de pollution des eaux, des sols et de l'air et pour le monde agricole, avec les interventions de Jean-Pierre Jouany (Directeur de Recherche Honoraire de l'INRA et Vice-Président du GREFFE : Groupe scientifique de réflexion et d'information pour un développement durable) et de Claude Bacle (paysan retraité et ancien porte-parole de la Confédération Paysanne de l'Orne).

Il s'agissait aussi d'informer le public des raisons qui ont conduit nos associations à agir ensemble face au développement de la méthanisation agricole et notamment, face au projet du gazoduc du Perche et à la prolifération de méthaniseurs qu'il implique, avec une présentation à trois voix, réalisée par deux membres de Bien vivre dans le Perche et par le Président de la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

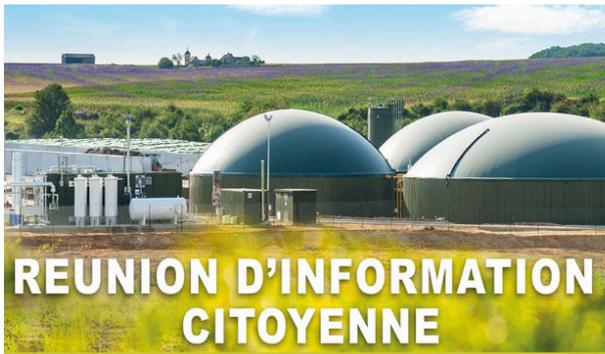
Au-delà de la centaine de personnes ayant pu assister à cette réunion, un public beaucoup plus large a été sensibilisé grâce aux actions de communication réalisées avant et après cet évènement :

- Tractage sur les marchés locaux et dans les boîtes aux lettres.
- Articles publiés par le journal Le Perche, avant<sup>9</sup> et après la réunion<sup>10</sup>.
- Mise en ligne de l'enregistrement vidéo sur Youtube (plus de 700 vues)<sup>11</sup>.

<sup>9</sup>Cf. : [https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche\\_61293/une-reunion-sur-la-methanisation-le-20-novembre-a-mortagne-au-perche\\_46438924.html](https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche_61293/une-reunion-sur-la-methanisation-le-20-novembre-a-mortagne-au-perche_46438924.html)

<sup>10</sup> Cf.: [https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche\\_61293/la-methanisation-au-coeur-des-preoccupations-dans-le-perche\\_46662163.html](https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche_61293/la-methanisation-au-coeur-des-preoccupations-dans-le-perche_46662163.html)

<sup>11</sup> La vidéo est toujours accessible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=lz7OMfnVmt0>



# REUNION D'INFORMATION CITOYENNE

## Prolifération de méthaniseurs dans le Perche

4 associations de protection de  
la nature se mobilisent

**REJOIGNEZ-NOUS**  
**SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021**

à partir de 16h00

SALLE DES FÊTES DE MORTAGNE-AU-PERCHE

Plus d'infos sur [www.bvperche.org](http://www.bvperche.org)



## PROGRAMME

A partir de 15H30  
**ACCUEIL**

16 H 00 :

**Présentation : Pourquoi une réunion d'information « citoyenne » ?**  
Par le collectif inter-associatif organisateur de la rencontre.

**Première partie : La méthanisation agricole en question.**

16 H 15 : **Comprendre la méthanisation et les problèmes qu'elle soulève**  
Jean-Pierre Jouany : Directeur de Recherche Honoraire (INRA) et Vice-Président du GREFFE, Groupe scientifique de réflexion et d'information pour un développement durable.

16 H 30 : **La méthanisation : un système de Shadoks**

Par Olivier Allain : éleveur, conseiller régional LREM et ex-vice-président du Conseil régional de Bretagne, ancien président de la FDSEA et de la Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor.

16 H 45 : Questions et débat avec le public // 17 H 15 : Pause-café

**Deuxième partie : La prolifération de méthaniseurs dans le Perche.**

17 H 30 : **Dans l'Orne : 1 méthaniseur tous les 8/10 km d'ici à 2030 ?**

Par Claude Bacle : paysan retraité, ancien porte-parole de la Confédération Paysanne de l'Orne.

17 H 45 : **Du gazoduc percheron à Saint-Métha-de-Réno, une fenêtre sur l'avenir du Perche Ornaïs ?**

Par l'association Bien vivre dans le Perche et la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la protection du milieu aquatique.

18 H 15 : Questions et débat avec le public.

18 H 45 : Fin de la réunion / Discussion citoyenne à la buvette (jusqu'à 20 H).

La réunion sera filmée et diffusée en différé sur internet

**Entrée libre et gratuite dans la limite de places disponibles. Le pass sanitaire pourrait être exigé si le gouvernement prolonge cette mesure au-delà du 15 novembre.**



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

# 1 commune : 3 méthaniseurs !

---

LE CAS DE SAINT-MARD-DE-RENO ILLUSTRE BIEN LES CONSEQUENCES DU DEVELOPPEMENT ANARCHIQUE DE LA METHANISATION INDUIT PAR LE PROJET DE GAZODUC : CONCENTRATION DE METHANISEURS DANS UN PERIMETRE RESTREINT, SANS CONCERTATION AVEC LES POPULATIONS, DES ACTIVITES INDUSTRIELLES DANS DES ZONES AGRICOLES, SANS TENIR COMPTE DES IMPACTS SUR LE TERRITOIRE.



## I. Une année de mobilisation citoyenne

---

**Fin 2020**, quelques habitants de Saint-Mard-de-Réno découvrent l'existence de trois projets de méthanisation dans la commune. Ils cherchent à s'informer, alertent leurs voisins et sollicitent leurs élus. La mobilisation citoyenne commence...

**En janvier 2021**, les questions et les inquiétudes des habitants sont évoquées lors du Conseil Municipal. Le compte rendu de la séance met l'accent sur l'impact négatif que ces méthaniseurs pourraient avoir pour la commune et conclut :

*« Ces éléments conduisent à souhaiter que les décisions qui seront prises soient en adéquation avec le ressenti précité et que l'acceptation sociale de ce qui sera in fine réalisé, notion dont on ne peut ni ne doit dorénavant s'abstraire, soit réelle »<sup>12</sup>.*

Néanmoins, la population ne sera ni informée ni consultée et, quelques mois plus tard, la Maire donne son avis favorable dans les trois dossiers de permis de construire, sans consulter le Conseil Municipal.

**En février**, des voisins proches du site sont invités à une réunion d'information privée sur un projet de méthanisation au lieu-dit La Gohyere. Elle est organisée par le porteur du projet à l'ancien Tribunal de Mortagne-au-Perche ; l'entrée de la presse est refusée<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Cf. : <http://cdn3.4.reseaudespetitescommunes.fr/cities/827/documents/savb6yp61optgn0.pdf>

<sup>13</sup> Cf. : [https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche\\_61293/le-boom-de-la-methanisation-au-pays-de-mortagne-au-perche\\_39417294.html](https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche_61293/le-boom-de-la-methanisation-au-pays-de-mortagne-au-perche_39417294.html)

Par la suite, les habitants qui ont pu participer en parlent aux autres ; ils commencent à envisager des actions communes et la constitution d'un collectif ou d'une association.

**Au printemps**, Bien vivre dans le Perche est créée et de nombreuses démarches sont réalisées auprès de la Préfecture et de la Sous-Préfecture, de la Communauté de communes, du Département de l'Orne, du Parc Naturel Régional du Perche et de la Mairie ; des membres de l'association rencontrent également les porteurs de projet. Bien vivre dans le Perche informe la population à travers les médias<sup>14</sup> et les réseaux sociaux.

**A l'été 2021**, les trois projets obtiennent le permis de construire de la part de la Préfecture de l'Orne, qui n'a pas tenu compte des demandes des habitants et de Bien vivre dans le Perche. Une réunion d'information est prévue en septembre par le Sous-Préfet de Mortagne au Perche, qui l'annule quelques jours avant sa tenue<sup>15</sup> sans la reprogrammer par la suite.

**A l'automne**, trois recours gracieux sont déposés auprès du Préfet de l'Orne, par Bien vivre dans le Perche et par des associations partenaires, ainsi que par des voisins. Les frais d'avocat sont financés grâce à la générosité du public, qui répond à l'appel aux dons lancé par notre association.

**En novembre**, lors de la réunion d'information sur la méthanisation organisée par le collectif inter-associatif, les trois méthaniseurs de Saint-Mard-de-Réno sont présentés comme un cas emblématique des dérives induites par le projet du gazoduc du Perche.

**En décembre**, face au silence de l'État, un premier recours contentieux demandant l'annulation du permis de construire du projet de la SAS METHA CHAILLOUE a été déposé devant le Tribunal Administratif de Caen<sup>16</sup>, par des habitants, Bien vivre dans le Perche et deux autres associations de protection de la nature<sup>17</sup>. Le recours à la justice est l'unique voie de contestation qui reste face à l'indifférence des autorités.

## II. Trois fermes – usines ... à gaz !

---

Ces installations industrielles seront accolées à trois exploitations dédiées à l'agriculture intensive, en polyculture-élevage (en bâtiment). Contrairement au discours officiel, ces méthaniseurs ne recycleront pas de déchets mais consommeront de l'énergie, de l'eau et des aliments, des cultures et de l'herbe de prairies, du lisier et du fumier, qui pourraient être compostés pour nourrir les sols.

Ces exploitations agricoles cumulent plus de 1500 hectares sur au moins quatre communes (Saint-Mard-de-Réno, Loisail, Courgeon et Réveillon) qui seront concernées par les cultures et les prairies destinées à la méthanisation ainsi que par l'épandage des digestats<sup>18</sup>. Leurs habitants seront confrontés à une forte augmentation du trafic et aux risques de pollution de l'air et de l'eau.

Ces trois usines à gaz seront situées dans un rayon de 1,5 km, à proximité du même cours d'eau, la Gironde ainsi que de plusieurs hameaux et de bâtiments faisant partie du patrimoine historique de la commune de Saint-Mard-de-Réno et de Loisail. Leur autorisation dans un périmètre si restreint induit l'implantation d'une zone industrielle « de facto » et la destruction irrémédiable des paysages.

---

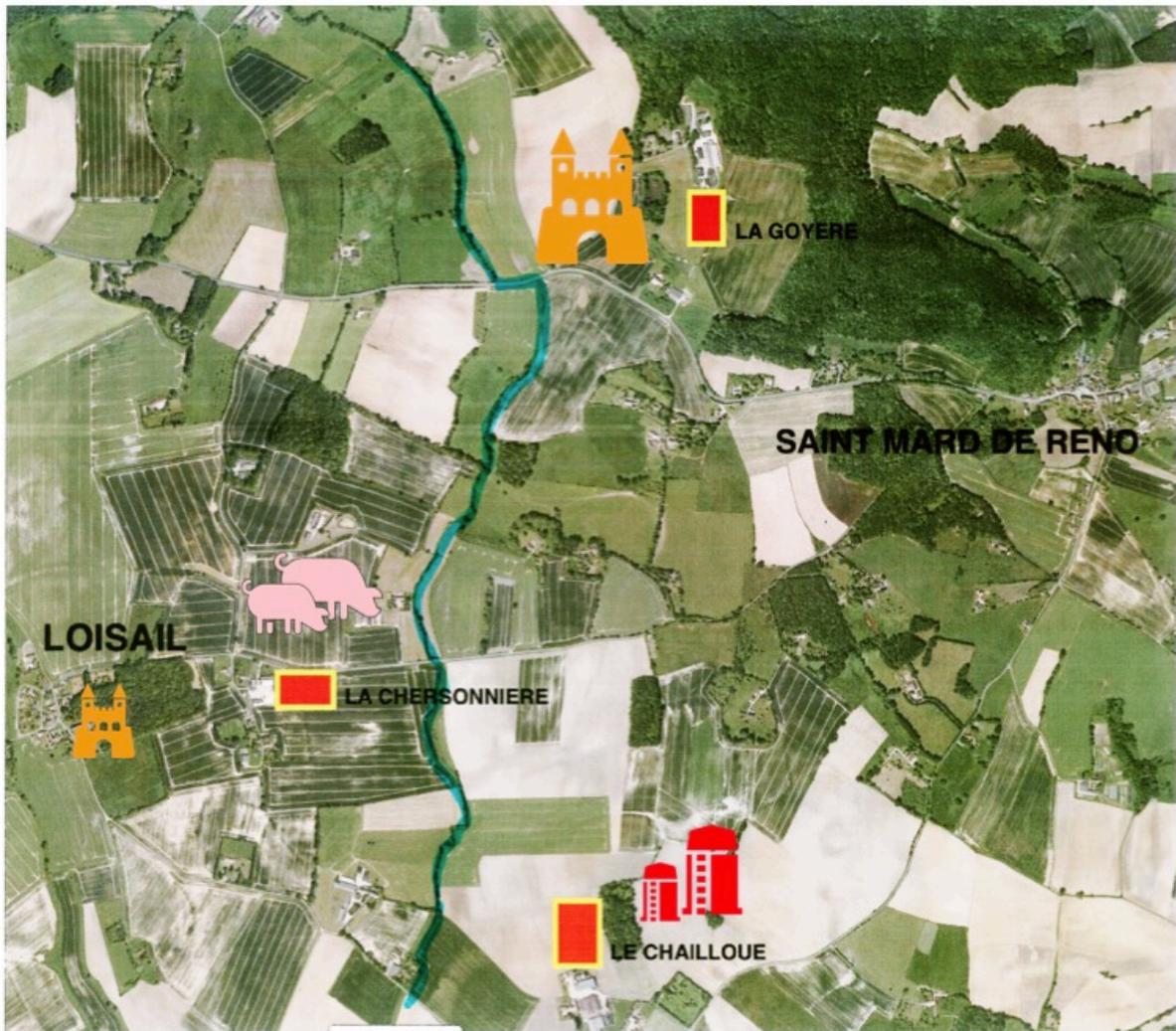
<sup>14</sup> Une vingtaine d'articles et reportages publiés en 2021. Cf. : <https://www.bvperche.org/pages/actions.html>

<sup>15</sup> Cf. : [https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche\\_61293/une-reunion-publique-sur-les-trois-projets-de-methaniseurs-a-saint-mard-de-reno\\_44881609.html](https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche_61293/une-reunion-publique-sur-les-trois-projets-de-methaniseurs-a-saint-mard-de-reno_44881609.html)

<sup>16</sup> Des recours contre les permis de construire accordés aux autres deux projets ont été déposés en 2022.

<sup>17</sup> L'Air du Perche et la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

<sup>18</sup> Il s'agit du résidu du processus de fabrication de gaz.



La conception de ces trois installations ne tient pas suffisamment compte des risques naturels : nappes phréatiques remontantes, sols argileux et mouvements de terrain, présence de cavités et de zones humides ou inondables. Le risque de pollution des eaux souterraines et de la Gironde, voire de l’Huisne, est bien réel. La qualité de l’air sera aussi impactée : émanations de CO<sub>2</sub> et de protoxyde d’azote<sup>19</sup>, risque de fuites de méthane, particules fines ...

Le manque de formation certifiante des exploitants (qui seront formés par les constructeurs) et l’extrême rareté des contrôles aggravent ces risques <sup>20</sup>. L’augmentation permanente de l’accidentologie des méthaniseurs déjà en service montre que nos craintes sont bien fondées.

---

<sup>19</sup> Gaz toxique qui est aussi un puissant gaz à effet de serre.

<sup>20</sup> La Préfecture de l’Orne dispose seulement de deux inspecteurs pour contrôler toutes les installations classées protection de l’environnement (ICPE) du département. Dans le cas des méthaniseurs comme ceux de Saint-Mard-de-Réno, deux inspections sont obligatoires : l’une dans les 6 mois de la mise en fonctionnement, l’autre dans les 5 ans qui suivent. Le reste du temps, les exploitants se trouvent sous le régime de l’auto-contrôle.

### III. Quand les contrôles font défaut

---

Les représentants de l'État nient ou minimisent l'existence des risques et évoquent les contrôles qui devraient permettre de les éviter. Cependant, il est difficile de croire à ces promesses compte tenu de l'inaction des services de la Préfecture et des autorités municipales face aux atteintes à l'environnement, la sécurité et la santé des populations.

#### **La non-conformité vis-à-vis de la sécurité incendie**

Le risque d'incendie est source d'inquiétude, compte tenu du rapport du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), qui signale la non-conformité des trois projets de méthanisation et, encore plus grave, des installations actuelles. Alors que les risques d'incendie et d'explosion sont importants (y compris pendant le chantier de construction des méthaniseurs) et que l'une des exploitations a déjà subi deux incendies au cours de la dernière décennie <sup>21</sup>.

#### **Les atteintes aux paysages et les nuisances sonores**

Sur le site du Chailloué, trois installations classées protection de l'environnement sont source de nuisances sonores et visuelles. Depuis 2013, la Mairie et la Sous-Préfecture ont été alertées à plusieurs reprises par des voisins, sans que celles-ci exercent leur pouvoir de contrôle et de sanction.

Les plantations mentionnées dans le volet paysager du permis de construire de deux silos de 20 mètres de haut et d'un séchoir de 30 mètres de haut n'ont jamais été réalisés. Presque 10 ans après, ces constructions sont visibles à plusieurs kilomètres de distance.

Ces installations sont aussi une source de nuisances sonores, notamment en été, lorsque le séchoir tourne jour et nuit, ses émissions sonores s'additionnant à celles de la ventilation des silos. Alors que, l'avis donné par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le dossier du permis de construire alertait déjà sur les risques pour la santé des habitants si ces installations n'étaient pas correctement isolées. Malgré cet avertissement et les alertes lancées par les voisins depuis des années et plus récemment par Bien vivre dans le Perche, aucun contrôle n'a été réalisé par les services de l'État.

#### **Les atteintes à la biodiversité et au milieu aquatique**

Un autre porteur de projet, qui est aussi conseiller municipal, s'est illustré en 2020 par la pollution d'un cours d'eau avec du lisier<sup>22</sup> puis, en 2021, par la coupe non autorisée d'une haie protégée dans la forêt de Réno-Valdieu <sup>23</sup>. Il n'a reçu aucune sanction administrative, seulement une injonction de replantation.

Face à ces constats, comment faire confiance à des promesses de contrôles rigoureux si les trois projets de méthanisation venaient à se concrétiser ?

---

<sup>21</sup> Cf. : Articles publiées par Tendances Ouest en 2012 (<https://bit.ly/3M2yLjF>) et par Le Perche en 2017 :

[https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno\\_61418/feu-sechoir-saint-mard-reno-dans-lorne\\_12767554.html](https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno_61418/feu-sechoir-saint-mard-reno-dans-lorne_12767554.html)

<sup>22</sup> Cf. : [https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno\\_61418/des-tonnes-lisier-deversees-dans-ruisseau-saint-mard-reno\\_32486699.html](https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno_61418/des-tonnes-lisier-deversees-dans-ruisseau-saint-mard-reno_32486699.html)

<sup>23</sup> Cf. : L'article publié par le journal Le Perche : <https://bit.ly/3roz4O4>

## Un « jeu de dupes » administratif

Le méthaniseurs de Saint-Mard-de-Réno sont considérés comme des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Du fait du poids des intrants traités déclaré (29,9 tonnes par jour), ces dossiers relèvent du régime de la déclaration, avec un dossier très allégé : aucune obligation d'informer ou de consulter la population, pas d'étude d'impact environnemental, pas de plans d'épandage de « digestat », pas de volet financier...

En pratique, les contrôles de la part de l'État étant très rares, les exploitants pourraient dépasser les 30 tonnes journalières d'intrants. Or, il s'agit du seuil à partir duquel les projets auraient dû être placés sous le régime de l'enregistrement, impliquant notamment une consultation publique, la présentation d'une étude des incidences environnementales et des informations sur le financement.

L'utilisation du régime de la déclaration comme stratégie de contournement administratif est bien connue : quelques mois ou années plus tard, une demande de régularisation permet d'augmenter le tonnage de l'installation et ce malgré l'éventuelle opposition des associations ou des élus locaux.

Certes, rien ne permet de prouver que ce sera le cas des méthaniseurs de Saint-Mard-de-Réno, mais aucun des porteurs de projet n'exclut un agrandissement à l'avenir. Par ailleurs, l'un des projets prévoit des cuves d'un volume plus important que les deux autres méthaniseurs (alors qu'ils sont censés traiter la même quantité de matière) et, dans un autre cas, le futur exploitant nous a montré des plans où l'emplacement d'une cuve était déjà prévu... juste au cas où !

# L'Antenne de Saint-Mard-de-Réno

---

DEPUIS FIN 2020, LES HABITANTS DE SAINT-MARD-DE-RENO SONT CONFRONTES A UN PROJET D'IMPLANTATION D'ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE (4 G), QUI CHANGE AU GRE DES PROPOSITIONS ET DES REFUS. BIEN VIVRE DANS LE PERCHE S'EST MOBILISE A LEURS COTES, POUR EXIGER QUE LA POPULATION SOIT INFORMEE ET ECOUTEE.

En 2021, le compte rendu de la première séance du Conseil Municipal résumé ainsi les premiers chapitres de ce feuilleton dont la célébrité dépasse aujourd'hui les frontières de la commune :

*« Saint-Mard-de-Réno est confronté à un problème d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile. Destinée à effacer la « zone blanche » qu'elle subit dans le bourg, une réunion s'est tenue le 3 novembre 2020 à l'initiative de M. le Sous-Préfet de Mortagne-au-Perche. Le site d'installation qui sera choisi doit répondre à la fois aux impératifs techniques (...), mais aussi aux attentes de la population en termes d'intégration paysagère. Nous rappelons que notre commune est implantée dans une zone très touristique, que l'église Saint-Médard est inscrite au titre des Monuments historiques depuis 1998 et qu'il est par conséquent inenvisageable d'implanter un pylône dans le bourg ou dans sa périphérie immédiate<sup>24</sup> ».*

Cette déclaration aurait pu rassurer la population, si des choix en cohérence avec ses principes directeurs avaient été réalisés. Or, tout au long de l'année, le lieu d'implantation a changé au gré des propositions et des refus, et la préservation du patrimoine bâti, des paysages et de l'activité touristique ont été rapidement oubliés, au profit d'une vision « fataliste » du dossier.

## I. Tous les chemins conduisent ... au blocage !

---

La Mairie a proposé d'abord un terrain communal, en bordure de forêt de Réno-Valdieu, sur un point haut, à distance du bourg, qui répondait aux contraintes techniques. Le terrain étant situé dans une zone classée, l'Inspecteur des sites de la DREAL de Normandie a émis des réserves et a proposé en échange un autre emplacement, dans la même zone protégée. Les analyses réalisées ont montré que ce deuxième site n'était pas techniquement viable.

La Sous-Préfecture ayant refusé de modifier la localisation des points de couverture, cet emplacement proposé par la DREAL n'a pas pu être retenu. Par la suite, un autre emplacement, au lieudit Assite, est envisagé, alors qu'il est situé à proximité des habitations et de l'église Saint-Médard. La proposition, qui suscite une vive contestation de la part des habitants<sup>25</sup>, est finalement abandonnée.

En juillet, une réunion d'information et d'échange est organisée par des élus du Conseil Municipal, afin de consulter les habitants au sujet d'un autre site, plus éloigné, près du Château d'eau. Mais un conseiller municipal, propriétaire du chemin d'accès, exprime publiquement sa colère et son opposition à cette proposition<sup>26</sup>.

---

<sup>24</sup> Cf. : <http://cdn3.4.reseaudespetitescommunes.fr/cities/827/documents/savb6yp61optgn0.pdf>

<sup>25</sup> Cf. : [https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno\\_61418/une-antenne-4g-au-pied-des-maisons-a-saint-mard-de-reno\\_42104009.html](https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno_61418/une-antenne-4g-au-pied-des-maisons-a-saint-mard-de-reno_42104009.html)

<sup>26</sup> Cf. les comptes rendus publiés par Ouest France (<https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-mard-de-reno-61400/saint-mard-de-reno-vif-debat-autour-du-projet-d-installation-d-une-antenne-relais-36a41604-dcfa-11eb-97a7-1a15e55cf37f>) et Le Perche ([https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno\\_61418/un-lieu-retenu-pour-l-antenne-relais-a-saint-mard-de-reno\\_43221143.html](https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno_61418/un-lieu-retenu-pour-l-antenne-relais-a-saint-mard-de-reno_43221143.html)).

## II. Notre association agit aux côtés des habitants

---

La préoccupation pour l'emplacement de l'antenne au lieudit Assite, près des habitations, fait partie des discussions du collectif citoyen à l'origine de Bien vivre dans le Perche.

En avril, les riverains sont très inquiets et se mobilisent afin de récolter des signatures pour une lettre pétition adressée à la Maire. Bien vivre dans le Perche lui adresse également une lettre, demandant que la population soit informée et consultée<sup>27</sup>, mais n'obtient aucune réponse.

En mai, l'association participe à une rencontre avec l'opérateur pour soutenir la demande des habitants d'Assite : l'abandon de cet emplacement.

En juin, Bien vivre dans le Perche assiste à la séance du Conseil Municipal et à la sortie de la réunion, échange au sujet de l'antenne avec des élus pour demander une réunion d'information publique.

Cette demande est entendue et une réunion est organisée par les élus au mois de juillet. A cette occasion, l'association exige la réalisation d'une simulation d'expositions aux ondes électromagnétiques, afin de s'assurer qu'aucun habitant ne sera exposé à un risque sanitaire.

Vers la fin de l'année, et à la suite des rumeurs concernant l'abandon du site près du réservoir d'eau, nous prenons contact avec l'élue chargé du dossier, afin d'obtenir des informations fiables et de demander à nouveau que la population soit informée et consultée.

---

<sup>27</sup> Cf. : [https://www.bvperche.org/pages/metha/courriers/Lettre\\_Mairie\\_antenne.pdf](https://www.bvperche.org/pages/metha/courriers/Lettre_Mairie_antenne.pdf)

# Agir pour la préservation et la restauration du bocage

---

LA PROTECTION DES HAIES, ARBRES, CHEMINS, COURS ET POINTS D'EAU FAIT PARTIE DES PREOCCUPATIONS QUI ONT CONDUIT A LA CREATION DE BIEN VIVRE DANS LE PERCHE. UNE PREMIERE REUNION SUR CE SUJET A EU LIEU A L'AUTOMNE 2021, EN VUE DE LA CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL.

En mars 2021, la coupe sans autorisation préalable d'une haie protégée dans la forêt de Réno-Valdieu a suscité une vive émotion parmi les habitants de Saint-Mard-de-Réno<sup>28</sup>. Lors des premières réunions du collectif citoyen qui deviendra par la suite Bien vivre dans le Perche, ils trouvent un espace pour dire leur désarroi et leur colère mais aussi, pour s'interroger sur leurs moyens d'agir.

Ils partagent le triste constat de la disparition progressive des haies bocagères, à cause de l'arrachage ou de coupes fragilisant les plantes au point de compromettre leur survie. Avec elles, c'est tout un écosystème et la beauté des paysages qui sont mis en danger...



---

<sup>28</sup> Cf. : L'article publié par le journal Le Perche : <https://bit.ly/3roz4O4>

# Le secret de l'action... c'est de s'y mettre

Lors de la réunion d'adhérents qui s'est tenue au mois de juin, l'un des participants propose de créer un groupe de travail pour réfléchir à des actions qui pourraient être mises en place. D'autres personnes se disent intéressées... et c'est parti !

En septembre, une réunion est organisée pour définir les objectifs du groupe et ses outils :

- Création d'une bibliothèque de ressources sur les différents sujets.
- Identification du réseau de partenaires et de personnes concernées.
- Cartographie participative et identification de toutes les modifications, positives ou négatives, sur l'ensemble des secteurs de chaque commune.
- Donner à chacun les moyens simples de réagir rapidement à une destruction en cours et de demander réparation pour les dégradations effectuées.
- Proposer et favoriser la replantation ou la réhabilitation par les communes, associations, particuliers ou autres.

Le 25 septembre, des membres du groupe assistent à la conférence sur les haies organisée par l'association Patrimoine de Saint-Mard, en partenariat avec le Parc naturel régional du Perche. Elle a permis de mieux comprendre les enjeux des haies dans le bocage percheron et de mieux apprécier les efforts et outils déployés par le Parc pour la préservation et la restauration de ce milieu.

Cette rencontre a été également l'occasion de rencontrer des techniciens du Parc Naturel du Perche travaillant sur ces questions et d'établir un premier contact en vue de la présentation du projet de cartographie participative pour une éventuelle collaboration.

## *Des documents et des ressources pour s'informer et pour agir*

- Parc Naturel Régional du Perche, « Guide juridique des haies » : <https://www.parc-naturel-perche.fr/brochure/guide-juridique-des-haies>
- Outils de cartographie proposés par le PNRP : <https://pnrp.maps.arcgis.com/apps/MinimalGallery/index.html?appid=a812c6bbccfb4502b74cc08fdd5dde4d>  
Parmi eux, vous trouverez :
  - L'évolution du bocage percheron de 1947 à aujourd'hui : comparez les deux époques ! : <https://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/evolution-bocage.html>
  - Le bocage du Perche en 2019 : <https://pnrp.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=6eac4e28e30f4d3ab6ade7175b15fa77>
- Pour des vues aériennes de qualité : <https://www.geoportail.gouv.fr>
- Pour savoir que faire en cas de dégradation : voir le livret de France Nature Environnement (pages 55 à 69) : <http://www.polebocage.fr>
- Pour signaler sur la carte participative des dégradations ou, au contraire, des initiatives favorables à l'environnement : <https://sentinellesdelanature.fr/>

# Perspectives

---

L'année 2022 a commencé « à plein gaz », dans un contexte compliqué, marqué par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, qui a servi comme prétexte aux lobbys de l'agro-industrie et de la méthanisation pour poursuivre le sabotage des normes environnementales au nom de la souveraineté alimentaire et énergétique.

Nous poursuivons nos actions avec le pessimisme de la raison et l'optimisme de la volonté. Ne pas baisser les bras pour glisser dans le fatalisme est notre manière de partager nos envies non seulement de vivre dans le Perche, mais d'y vivre bien !

Depuis le début d'année, la validation du projet de rebours et de gazoduc constitue un défi majeur pour notre territoire. Nous avons manifesté notre désaccord dès le mois de février, lors de la venue à Mortagne-au-Perche du Président de la Région<sup>29</sup>. Le 3 mai, nous le rencontrerons à Caen, avec nos partenaires, pour faire entendre la voix des citoyens. Par ailleurs, nous avons déposé en mars un recours auprès de la Commission de Régulation de l'Energie<sup>30</sup>, dont nous attendons la réponse.

Avec le collectif associatif, nous sommes venus en soutien des riverains du projet de méthanisation de Chemilli, qui fait partie des installations qui verront le jour si le gazoduc est construit. Nous avons participé à l'enquête publique et obtenu l'organisation d'une réunion d'information. Nous avons donné un avis défavorable sur ce projet industriel en milieu rural<sup>31</sup>. Affaire à suivre...

Du côté de Saint-Mard-de-Réno, le silence du Préfet vis-à-vis des recours gracieux présentés contre les projets de méthaniseurs nous a obligé à déposer deux recours contentieux<sup>32</sup> auprès du Tribunal Administratif de Caen, avec des associations partenaires et des riverains. Les procédures seront longues et coûteuses, c'est pourquoi, nous avons besoin de votre soutien.

Toujours à Saint-Mard, un nouvel emplacement pour l'antenne 4 G a été présenté par Bouygues Telecom, sous la forme d'un ultimatum, alors qu'il se trouve à proximité des habitations et de l'Eglise<sup>33</sup>. Les habitants se mobilisent à nouveau, toujours avec notre soutien.

Enfin, bonne nouvelle, le Parc du Perche s'intéresse à notre projet de cartographie participative. Il s'agit de développer une méthodologie pour l'inventaire des haies, qui puisse être transposable à d'autres communes. Si ce projet vous motive, faites-nous signe !

Plus largement, si l'envie de participer plus activement à la vie de l'association vous démange, n'hésitez pas à nous contacter, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

En 2022, Bien vivre dans le Perche continue d'agir avec d'autres organisations de la société civile pour protéger la nature et le cadre de vie. Plus que jamais, l'union fait la force !

---

<sup>29</sup> Cf. : [https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche\\_61293/methanisation-dans-le-perche-les-associations-ecologiques-et-les-citoyens-ont-aussi-leur-mot-a-dire\\_48630386.html](https://actu.fr/normandie/mortagne-au-perche_61293/methanisation-dans-le-perche-les-associations-ecologiques-et-les-citoyens-ont-aussi-leur-mot-a-dire_48630386.html)

<sup>30</sup> Cf. : [https://actu.fr/normandie/le-pin-la-garenne\\_61329/les-associations-environnementales-du-perche-sattaquent-au-projet-de-rebours-de-gaz\\_50000793.html](https://actu.fr/normandie/le-pin-la-garenne_61329/les-associations-environnementales-du-perche-sattaquent-au-projet-de-rebours-de-gaz_50000793.html)

<sup>31</sup> Cf. : [https://actu.fr/normandie/chemilli\\_61105/methanisation-a-chemilli-les-associations-environnementales-donnent-un-avis-defavorable\\_49660689.html](https://actu.fr/normandie/chemilli_61105/methanisation-a-chemilli-les-associations-environnementales-donnent-un-avis-defavorable_49660689.html)

<sup>32</sup> Pour rappel, le premier avait été déposé en décembre 2021. Cf. : [https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno\\_61418/des-recours-contentieux-contre-trois-methaniseurs-a-saint-mard-de-reno\\_48154371.html](https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno_61418/des-recours-contentieux-contre-trois-methaniseurs-a-saint-mard-de-reno_48154371.html)

<sup>33</sup> Cf. : [https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno\\_61418/ou-en-est-le-projet-dantenne-4g-de-saint-mard-de-reno\\_50001230.html](https://actu.fr/normandie/saint-mard-de-reno_61418/ou-en-est-le-projet-dantenne-4g-de-saint-mard-de-reno_50001230.html)



**Bien vivre  
dans le Perche**

La Petellière (Chez M. Lecoq)  
61400 SAINT MARD DE RENO

[contact@bvperche.org](mailto:contact@bvperche.org)

[www.bvperche.org](http://www.bvperche.org)

